



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire Teruti-Lucas

*Service producteur* : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) – ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

**Opportunité** : avis favorable émis le 28 septembre 2010 par la commission Territoires Réunion du Comité du label du 18 novembre 2010 (formation Agriculture)

Cette opération répond aux demandes du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2000 (décision n° 1445/2000/CE). À l'origine, Teruti-Lucas se situait dans le cadre de l'adaptation de l'enquête annuelle française Teruti au cahier des charges européen Lucas, tel que ce dernier avait été réalisé en 2001 et 2003, en application de la décision précitée. Elle recouvre désormais deux enquêtes indépendantes, l'une française (l'enquête Teruti-Lucas) et l'autre européenne (l'enquête Lucas).

L'enquête a pour but de connaître annuellement les différentes catégories d'occupation et d'usage de l'ensemble du territoire agricole, naturel et urbanisé (au niveau national, régional et départemental, mais aussi à tout autre niveau défini géographiquement), de suivre et quantifier les changements d'occupation et d'usage des sols et de la structure des paysages au fil du temps et enfin de constituer une source de données pour d'autres analyses et études.

Teruti-Lucas est une enquête aréolaire à deux degrés de tirage. L'unité statistique primaire est un segment carré de territoire de 1,5 km de côté (225 ha). L'unité statistique secondaire est le point. Les unités enquêtées sont des points représentatifs du territoire. L'échantillon Teruti-Lucas à maille carrée de 3 km sur 3 km, soit au total 300 000 points, avait été conçue comme une intensification de l'échantillon Lucas à maille de 18 km. Ce maillage du territoire par l'enquête Teruti-Lucas est beaucoup plus fin que celui de l'enquête européenne Lucas. Aussi l'échantillonnage de l'enquête Teruti-Lucas recouvre celui de l'enquête Lucas, qui ne compte que 32 000 points. La méthodologie Lucas a évolué à partir de 2005 (passage à un échantillon à un seul niveau de tirage), de sorte que les deux enquêtes sont désormais indépendantes. Par ailleurs, certaines années, des renforcements ou des allègements d'échantillon peuvent être réalisés, en fonction des problématiques nationales ou locales.

Le concept de l'enquête repose sur l'association de photographies aériennes sur laquelle sont localisées les unités statistiques observées et de relevés de terrain effectués par des enquêteurs. L'emplacement des points est géoréférencé. La collecte des données est confiée à des enquêteurs des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Elle se déroule chaque année de juin à août, sur le territoire métropolitain et dans les Dom (sauf Mayotte, trop petit pour que la méthodologie Teruti-Lucas y soit applicable). En Guyane, seule la bande côtière est enquêtée.

Le suivi des enquêtes du SSP, et parmi elles Teruti-Lucas, est assuré par la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, offices) et utilisateurs extérieurs (organisations professionnelles, chercheurs). La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

De plus, un comité de pilotage associant les responsables du SSP et des spécialistes des Srise s'est réuni pour faire un bilan de l'enquête et proposer de créer un « kit de valorisation » pour permettre aux statisticiens (SSP et Srise) de mieux valoriser l'enquête sur des zones géographiques à la demande et à des niveaux d'agrégation pertinents par rapport aux problématiques. Il a été envisagé une stratification du territoire en fonction des probabilités de changements d'occupation.

Au niveau national, les données de l'enquête sont diffusées chaque fin d'année, sur le site Agreste et par une publication *Chiffres et Données*. De plus un « 4 pages » *Agreste Primeur* paraît au niveau national et régional, au dernier trimestre de l'année sur le site Agreste et sur les sites des Draaf. Ces résultats servent également à alimenter des publications d'études dans *Agreste Synthèses*.

~~~

Le Comité a évoqué quelques pistes d'amélioration auxquelles le service est invité à réfléchir pour le futur.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire Teruti-Lucas et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2011 à 2015</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label

**signé**

Michel Euriat